

Le syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Depuis 1994, le Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches participe par ses activités à la protection et à la mise en valeur d'un espace naturel sensible, localisé à moins de 15 km du cœur de l'agglomération lyonnaise.

Cet espace naturel, disposé en forme de « Y » et d'une superficie de 140 hectares, s'étend sur les trois communes de Charbonnières-les-Bains, de Dardilly et d'Ecully.

L'action de la collectivité porte plus particulièrement sur la maîtrise du cycle de l'eau (restauration des berges des ruisseaux), la protection de la nature (actions de sauvegarde des batraciens) et l'éducation à l'environnement (sorties nature).

Pour toutes informations

Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Mairie de Dardilly - 1, Place Bayère
F- 69574 DARDILLY Cédex

Tél. : 04 78 66 14 50

Fax : 04 78 47 58 76

<http://www.vallonsdesserres.fr>
contact@vallonsdesserres.fr

En train Depuis Lyon, prendre la ligne de chemin de fer « Lyon - Paray le Monial ». Arrêt « Dardilly - Les Mouilles ».

En bus Depuis Lyon, prendre la ligne n° 3. Arrêt « Bois de Dardilly ». Le départ se situe au bout du chemin de l'Orée du Bois.

En voiture Depuis Lyon, prendre l'autoroute A6, direction « Paris ». Sortie « Ecully - Le Perollier ». Au rond-point, partir à droite puis aller toujours tout droit sur quelques kilomètres. Passer ensuite la voie de chemin de fer et, au second rond-point, tourner à gauche vers Ecully. Tournez encore à droite au rond-point suivant. Quelques places de parking.

La nature est fragile et demande à chacun le respect de quelques règles pour demeurer accessible à tous.

1° - Respectez et comprenez la nature.

- Ne laissez aucun détrit ;
- N'allumez pas de feu ;
- Suivez scrupuleusement les sentiers ;
- Prenez le temps d'écouter la nature ;
- N'effrayez pas les animaux rencontrés

2° - Respectez le travail des agriculteurs.

- Tenez vos chiens en laisse ;
- Ne piétinez pas les parcelles cultivées ;
- Ne pénétrez jamais dans les prés clôturés et les vergers sans y être autorisé ;
- Ne cueillez pas les fruits sur les arbres.

Itinéraire

Départ : Bois de Serres (Dardilly)

Aller :

Direction « Fond Jacou », en passant par « Jansavon ».

Retour :

Depuis « Fond Jacou », suivre la direction « Jansavon », puis « La Thuillière ». Suivre enfin « Bois de Serres » en passant par « Les Mouilles ».

Sentier thématique du Bois de Serres

Aménagé au cœur d'un massif forestier de plus de 90 hectares, le sentier thématique du bois de Serres permet aux promeneurs de découvrir la faune et la flore des vallons de l'Ouest Lyonnais.



Panneau d'information pédagogique, Sur le sentier thématique du bois de Serres

Distance : 3,8 km

Durée : 1h15

Difficulté : Tous publics

GRAND LYON
communauté urbaine

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



Syndicat Intercommunal des
Vallons de Serres et des Planches

